



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 3 octobre 2019 à 20 h 15 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire  
Mario Cardin, conseiller  
Myriam Cournoyer, conseillère  
Guy Lambert, conseiller  
Luc Latraverse, conseiller  
Pierre Pontbriand, conseiller  
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

Les membres étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-10-19

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Programme d'aide financière soutien des actions de préparation aux sinistres en sécurité civile VOLET 3
- 4- Questions du public
- 5- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES EN SÉCURITÉ CIVILE VOLET 3

02-10-19

Considérant que le gouvernement a adopté, le 20 avril 2018, le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre; considérant que ce règlement stipule qu'une municipalité locale doit désigner des endroits qui pourront, lors d'un sinistre réel ou imminent, servir de centre de coordination et/ou de centre de services et d'hébergement temporaire pour les victimes; considérant que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 3 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures, afin de respecter cette nouvelle réglementation; considérant que la municipalité atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres; considérant que les bureaux municipaux de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel sont situés en zone inondable et ne permettent pas d'être fonctionnel en tout temps de façon sécuritaire tant pour les employés que les citoyens lors d'inondation; considérant que le positionnement actuel des bureaux municipaux fait qu'ils ont été privés d'accès sécuritaire lors des inondations de 1998, 2011 et 2017; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel ne possède aucune salle communautaire pour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

répondre aux besoins de base de ses citoyens et ne répond aucunement aux besoins minimaux d'une municipalité en matière de sécurité civile; considérant que suite à l'autodiagnostic municipal relatif à la préparation générale aux sinistres effectué en septembre 2018, la municipalité ne possède aucune installation conforme comme centre des mesures d'urgence pour accueillir les sinistrés en tout temps avec les facilités nécessaires au sein même de ses limites territoriales; considérant que la Municipalité procédera à la construction d'un nouvel édifice municipal incluant une salle communautaire adapté pour respecter les besoins minimaux d'une municipalité en matière de sécurité civile; considérant que la municipalité a reçu une lettre d'intention d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM du gouvernement du Québec; considérant que les coûts reliés à la construction d'un centre de services municipaux de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 3 799 064 \$; considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt n° 535-2019 pour ces travaux en date du 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité locale de Sainte-Anne-de-Sorel présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 100 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions, sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 759 813 \$; pour un projet qui totalise un investissement global de 3 799 064 \$ en sécurité civile;

AUTORISE monsieur Maxime Dauplaise, directeur général à signer, pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois (3) ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

ADOPTÉE

### QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 20.

ADOPTÉE

03-10-19



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,  
directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »